

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

LA SAGE-FEMME ET LE COUTEAU

Un rassemblement devant le ministère de la Santé et des Affaires Sociales le 19 novembre, temps fort d'une semaine d'action consacrée à « la reconquête de la protection sociale et pour un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale », alors que l'Assemblée nationale doit examiner en deuxième lecture le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2014... Un rassemblement de plusieurs centaines de personnes : salarié-e-s de la Santé et de l'Action Sociale en grève... Parmi elles, de nombreuses sages-femmes qui manifestent pour faire valoir leurs revendications...

Et puis apparaissent des cris, des invectives, des insultes, des actes visant à museler l'expression de la CGT, suivis d'un coup de couteau à l'encontre d'un militant de la CGT de l'AP-HP...

Ces faits, d'une extrême gravité, interpellent les conditions dans lesquelles peuvent exister, aujourd'hui, le droit d'expression et la démocratie, surtout lorsqu'une organisation syndicale confédérée alimente une posture d'exclusion, de haine et de violence vis-à-vis d'une autre organisation qui contribue majoritairement au rassemblement des salarié-e-s.

Comment ne pas s'interroger lorsque ces faits, consistant à vouloir imposer aux autres composantes de mouvements sociaux des revendications corporatistes (sortie du statut de la Fonction publique hospitalière et mise en place d'un statut libéral d'exercice du métier pour les sages-femmes) ont lieu dans un climat social délétère et instrumentalisé par les forces les plus réactionnaires du pays, qui se traduit, par exemple dans le champ de la Santé, par des attaques contre les centres IVG et leur remise en cause ?

Tout cela est alimenté par la colère et parfois la désespérance engendrées par trop de promesses non tenues. On ne peut jouer plus longtemps aux apprentis sorciers en oeuvrant contre son camp !

Le militant de la CGT panse ses plaies, et la sage-femme au couteau, 24 heures après les faits, au moment où ces lignes sont écrites, est toujours en garde à vue. En réalité, tous deux sont à la fois victimes des promesses non tenues et de la montée des corporatismes, consécutives à la promotion du chacun pour soi et au recul des valeurs de solidarité et de fraternité accrochées au fronton de nos mairies...

C'est le produit du libéralisme et de la marchandisation de tout ce qui fait lien social. C'est ce contre quoi se battent en permanence la CGT et ses syndicats, en essayant coûte que coûte de rassembler le plus largement possible.

Dans ce combat, la sage-femme a toute sa place ; pas son couteau...

Numéro

2013/29

Lundi 25 novembre 2013

SOMMAIRE

- ✓ Semaine d'action du 18 au 22/11/13 - Tour des coordinations régionales **Page 2**
- ✓ Tract La CASA... Kesaco? **Page 3-4**
- ✓ Tract 4 pages CGT : mon salaire pour vivre, c'est capital **Page 5 -8**
- ✓ Conseil Supérieur de la FPH - Déclaration liminaire CGT (extraits) **Page 9**
- ✓ Tract Réforme de la catégorie C : On est loin du compte ! **Page 10**
- ✓ Congrès de la FEHAP : La CGT à la rencontre du DG de la FEHAP et de la Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie **Page 11-12**

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2013/29- Lundi 25 novembre 2013

Imprimé par nos soins

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



Semaine d'action du 18 au 22 novembre 2013

(avec temps fort le 19 novembre)

TOUR DES COORDINATIONS RÉGIONALES ET RECENSEMENT DES INFOS

AUVERGNE

- Pas d'initiatives ce jour. Estiment que sur le PLFSS, tout a déjà été fait, que l'essentiel se situait avant les votes en 1ère lecture de l'Assemblée nationale (oublie que le Sénat a voté contre ?)
- Rassemblement des sages-femmes (hors CHU) devant l'ARS
- 3/12 : mouvement de grève de toutes les EPHAD devant l'ARS et directions territoriales. Préavis déposé pour toute la journée.
- Comité général de Santeas le 21/11 + coordination régionale le 29/11 (coopérants fédéraux prévenus)

CENTRE

- CHRU Orléans : débattent d'initiatives à venir... aujourd'hui !
- Pas d'initiatives coordonnées ce jour, s'agissant du PLFSS
- Courriers aux parlementaires transmis dans le 37, qui a servi de base à celui du 28 et du 45 + 45 probablement 45 -> rien. 18 et 36 ?
- L'USD se réduit à quelque chose qui ressemble à un syndicat départemental du médico-social...
- Par contre : mobilisation significative au CHS devant l'ARS : plus de 100 salariés (sur 1 500) avec de nombreux personnels en grève, mais... en poste. 15 à 25% des salariés dans l'action.
- AG aujourd'hui (19/11), mais pas seulement sur le CHS (conditions de travail, salaires, etc.)
- 28/11 : action consistant à bloquer toute admission ou sortie, et reconductible...

MIDI-PYRENEES

- Rassemblement à 14h devant l'ARS de Toulouse
- Une centaine de salariés venant du 09 – 12 – 31 – 65, manquaient les départements 46, 32, 81 et 82.
- Problème avec certaines UD (31 notamment) pour relayer, en opposant notre initiative à celle décidée au CCN...
- Délégation reçue sans résultat significatif... l'ARS fera remonter.

A noter :

- Appel CGT – SUD au CHU et manœuvre de SUD pour s'introduire dans la délégation. L'ARS a réagi... SUD a quitté la salle !
- Le directeur de l'ARS s'était déplacé à Montauban et a reçu en personne, une délégation intersyndicale CGT-CFDT-FO, temps fort marqué par un rassemblement des salariés du CH dans la continuité de leur lutte contre les discriminations (200 personnes) dont 300 pour Midi-Pyrénées.

Suite : à l'occasion de la réunion du conseil de Surveillance de l'ARS le 10/12/2013, une lettre ouverte sera remise à chacun de ses membres, afin d'alerter sur la situation en Midi-Pyrénées.

LANQUEDOC-ROUSSILLON

- Rassemblement régional de 200 sages-femmes devant la préfecture et devant l'ARS pour les sages-femmes libérales
- Lettre aux parlementaires
- Conférence de presse avec l'interpro, la semaine dernière
- Tractage dans l'Hérault et Pyrénées Orientales.

LORRAINE

- Rassemblement prévu le 21/11 devant l'ARS) 14 heures sur PLFSS
- Mobilisation difficile... « rament » depuis 2 mois là-dessus

NORD – PAS-DE-CALAIS

- Le 15/11 : tractage dans les établissements privés de la région lilloise avec une cible particulière : 1 CH privé, et perspective intéressante de tenue de syndicalisation

- Initiative régionale le 21/11 (psychiatrie + santé privée). 400 personnes (cf. dépliant)

PICARDIE

- Ont anticipé le 19... le 12/11 !
- 100 personnes devant l'ARS (Santé publique) sur non-respect des CTP ; statuts, effectifs, manque de médecins... Envoie un mail à ce sujet.
- Ont rencontré le directeur de l'ARS et ont demandé un moratoire de tous les plans de restructuration dans la région. Du coup, l'ARS propose à la CGT des rencontres régulières en bilatérales pour un suivi de tous les points abordés (notamment sur la renégociation du temps de travail et temps de transmission)
- Luttés du CHI de Clermont de l'Oise

PACA

- Se contentent sur la journée confédérale avec distribution des 4 pages

PAYS DE LOIRE

- Cf. tract transmis par l'USD 44
- Rassemblement devant l'ARS ce jour (19/11 à 14h30) pour 19 000 000 € d'économies !

RHONE-ALPES

- Temps fort prévu le 22/11
- 3 ateliers-débats le matin à la bourse du travail (psy et action sociale, hôpitaux, personnes âgées)
- Casse-croûte revendicatif le midi
- 14 heures, manifestation en direction de l'ARS
- 14h30 délégation de 15 personnes reçue à l'ARS
- Compte sur l'envoi de 200 personnes des délégations d'établissement et que les établissements en lutte seront plus présents.

POITOU-CHARENTE

- Une quarantaine de personnes devant l'ARS dont plus de la moitié de l'Action Sociale
- Délégation reçue au forceps par l'ARS (une dizaine de CGT uniquement). L'ARS fait remonter au ministère
- Secteur conventionné et CE abordés
- Mouvement des sages-femmes à l'ARS. Nombreuses.

CHAMPAGNE-ARDENNES

- UD de l'Aube (syndicats Santéas et USD)
- Rassemblement devant la permanence du Député Baroin et le 26/11, rassemblement devant la préfecture à l'appel de l'UD

BRETAGNE

- 4 USD devant l'ARS (délégation de militants)

AQUITAINE

- 19/11 : Devant la préfecture de Bordeaux, une vingtaine de personnes, USD et UD confondues répondant à l'appel de mobilisation pour la défense de la protection sociale, des salaires et du plein emploi.
- L'UD lors de sa dernière CE avait décidé de se joindre à la Santé. A l'arrivée devant l'ARS, il y avait aussi le collectif des sages-femmes de France regroupant une quarantaine de personnes. Elles attendaient d'être reçues... A l'arrivée de la CGT, du coup l'ambiance est devenue plutôt tendue...



La CASA...

KESACO ?



Le gouvernement a changé, certes ! Il fait face à un déficit public et à une crise économique mondiale, certes ! Ce même gouvernement a nommé Michèle Delaunay ministre déléguée en charge des personnes âgées. Cette dernière a rappelé aux citoyens qu'ils avaient un devoir de solidarité et de fraternité envers les personnes âgées et les personnes handicapées, certes !...

Un petit retour historique s'impose...

En 2003, la canicule et ses dizaines de milliers de morts venaient de faire la Une des journaux. Malgré les alertes répétées des médecins, le gouvernement d'alors, parti en vacances, n'avait pas pris la mesure de cette véritable catastrophe annoncée en octroyant les moyens supplémentaires nécessaires aux communes et aux établissements.

C'est suite à cette canicule et au devoir de solidarité et de fraternité que les salarié-es, et uniquement eux, ont été contraints de donner une journée de travail gratuite (les employeurs ne sont pas soumis à contribution). C'est de ce financement qu'est née la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA).

⇒ **La CGT dénonce depuis des années la création de cette caisse et son abondement.**



Pour autant, elle exige que la totalité des sommes récoltées soit intégralement reversée aux services s'occupant de personnes handicapées ou de personnes âgées en perte d'autonomie.

⇒ **La CGT exige l'arrêt immédiat de la spoliation des retraité-e-s, des handicapé-e-s et des salarié-e-s, les uns par le prélèvement de 0,03 % du montant de leurs pensions, les autres par la journée gratuite de travail !**



► Issue de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, la **Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA)** est un prélèvement social qui s'applique sur les pensions de retraites, les allocations de pré-retraite et sur les pensions d'invalidité. En vigueur depuis le 1er avril 2013, elle a pour vocation de financer les mesures engagées pour améliorer la prise en charge des personnes âgées privées d'autonomie.

► La CASA concerne les retraité-es soumis au taux plein de la cotisation sociale généralisée (CSG), elle est prélevée à hauteur de 0,3 %. Sont exonéré-es de cette cotisation les retraité-es redevables d'un montant d'impôt inférieur à 61€.

Par exemple, si un-e retraité-e perçoit 1 000€ de retraite mensuelle, 3€ par mois seront prélevés au titre de la CASA.

► Après les salarié-es, les retraité-es et les handicapé-es sont eux aussi mis à contribution pour pallier le manque de financement de l'Etat dans la prise en charge de la perte d'autonomie ! Là non plus, aucune obligation n'est faite aux employeurs de faire preuve de solidarité... En 2013, le produit de la CASA (environ 520 millions d'€) a bien été affecté à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, qui a ensuite été amputée du montant équivalent, afin qu'il soit reversé au Fonds de Solidarité Vieillesse...



LA CGT RAPPELLE SES PRINCIPALES REVENDICATIONS:

☒ Un financement unique basé sur la solidarité nationale (c'est-à-dire la sécurité sociale); la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie doit demeurer dans le secteur de l'assurance maladie,

☒ La mise en place d'un ratio : 1 soignant pour 1 résident,

☒ Une embauche massive de personnels qualifiés,

☒ Une augmentation générale des salaires,

☒ La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers avec un départ anticipé à la retraite,

☒ L'arrêt de la marchandisation du secteur sanitaire/médico-social et l'arrêt de l'exploitation des personnels et des familles,

☒ L'arrêt immédiat des suppressions de lits en unités de soins de longue durée, ainsi que l'arrêt de leur transfert du secteur sanitaire sur le médico-social,

☒ La requalification des lits d'établissements hébergeant des personnes âgées

dépendantes en lits d'unités de soins de longue durée (USLD) permettant une réelle prise en charge sanitaire des personnes âgées poly-pathologiques,

☒ Un nombre de lits publics adapté aux besoins actuels et futurs, face au vieillissement de la population,

☒ Un véritable plan emploi/formation reconnaissant à toutes et tous qualifications et revalorisations salariales ; prendre en charge les personnes âgées doit rester un véritable métier,

☒ Un reclassement de tous les salariés usés par leur métier,

☒ Le reversement intégral aux services s'occupant des personnes âgées en perte d'autonomie des sommes récoltées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA)

abondée par la journée de solidarité, et dont le financement repose uniquement sur les salarié-es,

☒ La création d'un grand service public de la prise en charge de la personne âgée en perte d'autonomie.



Bulletin de contact

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Tél : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement (nom et adresse) : _____



Je souhaite : prendre contact me syndiquer

A retourner à :

Fédération CGT Santé Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538
93515 MONTREUIL CEDEX - orga@sante.cgt.fr

MON SALAIRE POUR VIVRE C'EST CAPITAL !

La presse, la télévision, les patrons, le gouvernement nous répètent à l'envi que «*rémunérer le travail pénaliserait la compétitivité des entreprises*», que notre modèle social est un handicap dans la guerre économique. Ils nous assènent cette pseudo «*vérité* » alors que les indicateurs économiques montrent que nos entreprises souffrent d'un manque d'investissement, d'une trop forte rémunération des actionnaires, et d'une consommation en déclin faute d'emplois et de salaires corrects.

C'est cette même pensée unique que les gouvernements et le patronat européens mettent en œuvre par tous les moyens dans le seul but de réduire ce qu'ils appellent le «*coût du travail* » : nos salaires directs ou nos salaires socialisés, c'est-à-dire le financement de nos systèmes solidaires de protection sociale.

La crise a pu modifier, un temps seulement, la perception du rôle néfaste de la financiarisation de l'économie. Patronat, gouvernements successifs et médias s'en sont servi pour tenter de masquer les responsabilités, pire, de les faire supporter aux peuples.

Ce qu'ils ne veulent pas reconnaître, c'est que le mode de croissance financier et libéral qui s'est imposé depuis trente ans nous a précipité dans cette crise. C'est bien ce modèle économique qui privilégie la rémunération des actionnaires au détriment des salaires, de l'investissement, de la protection sociale et du bien commun qu'il faut mettre en cause, en accordant une place nouvelle au travail, à l'environnement, aux biens publics et

ÉDITO



Thierry Lepaon
Secrétaire général
de la CGT

aux activités productives. Le retour à une «*économie réelle*» présenté comme l'alternative à la «*financiarisation*», passe par la mise en cause de la logique de la rentabilité financière et par la reconnaissance de ces priorités sociales.

De nombreux économistes reconnaissent désormais que l'austérité empêche la croissance et provoque la récession. Non seulement elle est source de souffrances injustifiées, mais en plus elle est économiquement contre-productive. Contre l'austérité, un changement de cap est nécessaire et nous le disons avec l'ensemble des syndicats européens.

Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux est une nécessité pour relancer l'économie et l'emploi, pour financer nos retraites et la Sécurité sociale. La CGT réaffirme la nécessité d'une décision politique pour la revalorisation significative du Smic et des salaires, dans le privé comme dans la fonction publique !

**Les créateurs
de richesses
c'est nous !**

C'est pour toutes ces raisons, que la CGT lance un grand débat national sur le coût du capital, véritable cause des tragédies économiques, sociales et environnementales, qui fracture les sociétés et profite aux spéculateurs.

Elle met en débat ses propositions alternatives.

Pour la CGT, les exigences des salariés, des privés d'emploi et des retraités doivent être prioritaires face à celles de la rente financière défendues par le patronat et les financiers.

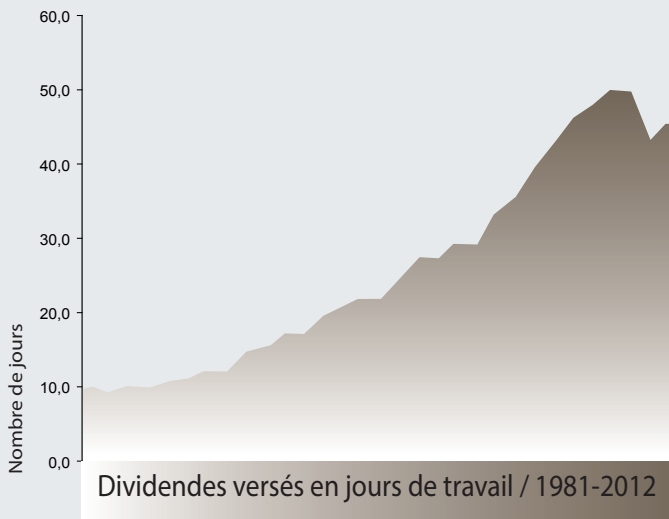
**RÉPARTIR
AUTREMENT,
ÇA C'EST
CAPITAL**

**la
cgt**
www.cgt.fr

45

JOURS DE TRAVAIL PAR AN POUR PAYER LEURS DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES

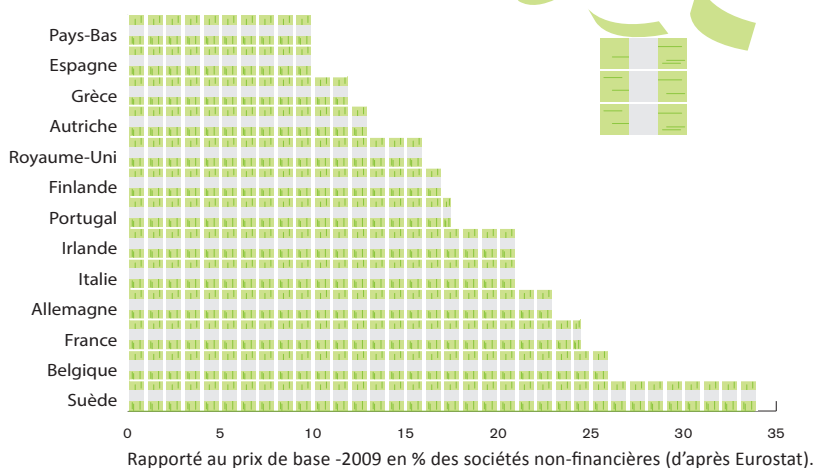
C'est la sous rémunération du travail qui a provoqué les crises économiques et sociales, dont l'un des aspects est la voracité des marchés financiers et des actionnaires. En 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient 10 jours de travail par salarié dans les sociétés non financières. En 2012, ils en représentent 45 jours soit, 4,5 fois de plus. Ces chiffres sont moins dramatiques si on prend les dividendes versés nets de ceux perçus par les entreprises (dividendes nets). Mais là encore, la hausse est impressionnante. On passe de 6,4 jours en 1981 à 16,5 jours en 2012 pour le seul bénéfice des actionnaires.



Sur la base d'une durée annuelle du travail en France de 1 550 heures (chiffres 2010 source : Eurostat). En prenant également une base de 36 jours fériés et congés payés et 120 jours non œuvrés.

LA FRANCE EST UN PARADIS POUR LES ACTIONNAIRES

MONTANT DES DIVIDENDES ET AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS



Ce n'est pas la CGT qui le dit, c'est un document « Approche de la compétitivité française » cosigné en juin 2011 par le MEDEF, l'UPA, la CGPME, la CFTD, la CFTC et la CGC, notre pays est en troisième place sur le podium des dividendes versés aux détenteurs du capital des entreprises.

LA CGT PROPOSE

- Revaloriser immédiatement le Smic à 1 700 euros bruts;
- Fin du gel de l'indice des fonctionnaires;
- Réabsorber les inégalités femmes/hommes;
- Ouvrir immédiatement des négociations dans les entreprises et les branches.

REVALORISER LES SALAIRES POUR RÉPARTIR PLUS JUSTEMENT LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ ET FAVORISER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Il existe des entreprises qui connaissent des difficultés réelles. En période de crise, c'est à l'État de jouer son rôle pour aider ces entreprises à ouvrir des perspectives de croissance et d'emploi. Mais il existe également des entreprises, des groupes, des donneurs d'ordre, qui malgré la crise, sont en parfaite santé et continuent à faire des profits importants.

Les montages financiers au sein des groupes, la création de holdings et de filiales au gré de la concurrence fiscale

et des paradis fiscaux permettent aux groupes d'augmenter les profits versés aux actionnaires et de dissimuler les richesses créées par le travail des salariés. Il convient d'une part, d'encadrer beaucoup plus fortement les dispositions financières applicables aux groupes et d'autre part de donner plus de droits de regard aux représentants des salariés dans les comptes des entreprises.

Les salariés qui créent les richesses dans l'entreprise doivent avoir un droit de regard sur la répartition de ces

richesses entre ce qui va à l'investissement, ce qui va aux salaires et ce qui rémunère le capital.

LA CGT PROPOSE

L'intervention des représentants salariés dans les comptes des entreprises évitera bien des erreurs stratégiques fatales pour l'emploi. Les représentants des salariés doivent avoir leur mot à dire pour exiger que les gains de productivité réalisés donnent lieu à des revalorisations de salaires.

REVALORISER LES SALAIRES POUR MAINTENIR ET FAIRE PROGRESSER LE POUVOIR D'ACHAT

Dans son enquête sur les salaires de 2011, l'Insee vient confirmer l'analyse de la CGT. Les salaires font du sur place avec une augmentation annuelle de 0,2 % en euros constants (c'est-à-dire en déduisant l'inflation). Pour les fonctionnaires, c'est encore pire avec une perte de 0,4 % dans la fonction publique d'État et de 0,8 % pour la fonction publique territoriale. Il s'agit là du plus mauvais résultat depuis 2004, selon cette étude de l'Insee publiée le 30 octobre. Le Smic horaire est également attaqué, puisqu'il diminue de 0,3 % en euros constants.

La revalorisation des salaires est donc indispensable pour maintenir le pouvoir d'achat. L'indice des prix à la consommation de l'Insee est une moyenne qui ne traduit pas le coût de la vie quotidienne réelle pour l'ensemble des salariés. En particulier, les ménages modestes et les ménages composés d'un seul adulte (célibataire, famille monoparentale, etc.) voient leurs dépenses contraintes (logement, énergie, assurances, fiscalité, etc.) augmenter bien plus rapidement que l'indice du prix à la consommation. Selon l'Insee, elles ont augmenté en 2012

plus fortement que les autres dépenses (+ 2,8 % en valeur contre + 0,8 %). Les dépenses de logement, chauffage et éclairage des ménages représentent une part majoritaire (78,2 % en 2012) de ces dépenses pré-engagées.

LA CGT PROPOSE

La CGT réaffirme le besoin urgent de revaloriser significativement les salaires, les minimas sociaux, les traitements et les pensions. Il est urgent d'arrêter l'accompagnement de la spéculation et de privilégier la rémunération du travail.

REVALORISER LES SALAIRES POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les lois en matière d'égalité salariale sont nombreuses (près d'une dizaine de textes). Des décrets prévoyant la sanction des entreprises qui ne jouent pas le jeu se succèdent et pourtant, ces inégalités stagnent encore et toujours à 27 % d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes lorsque l'on compare les situations en équivalent temps plein et une répercussion sur les pensions (53 % d'écart de pensions, selon les chiffres officiels du Conseil d'orientation des retraites). Les explications principales sont connues : les femmes n'occupent pas les mêmes

emplois (elles sont concentrées dans les secteurs et entreprises qui paient le moins, elles occupent les emplois les moins qualifiés...). Les femmes représentent 80 % des très bas salaires et dans 74 % des cas elles sont à temps partiel, rarement choisi, le plus souvent subi. En moyenne leurs ressources sont inférieures de 800 euros par mois par rapport aux hommes. La pénalisation des salariées concernées est réelle sur leurs salaires, sur leur déroulement de carrière, les promotions, les primes et les parts variables... Mais même à poste égal, l'écart est encore d'environ 10 %. Cette

inégalité est encore plus criante parmi les cadres avec 29,1 % d'écart en équivalent temps plein.

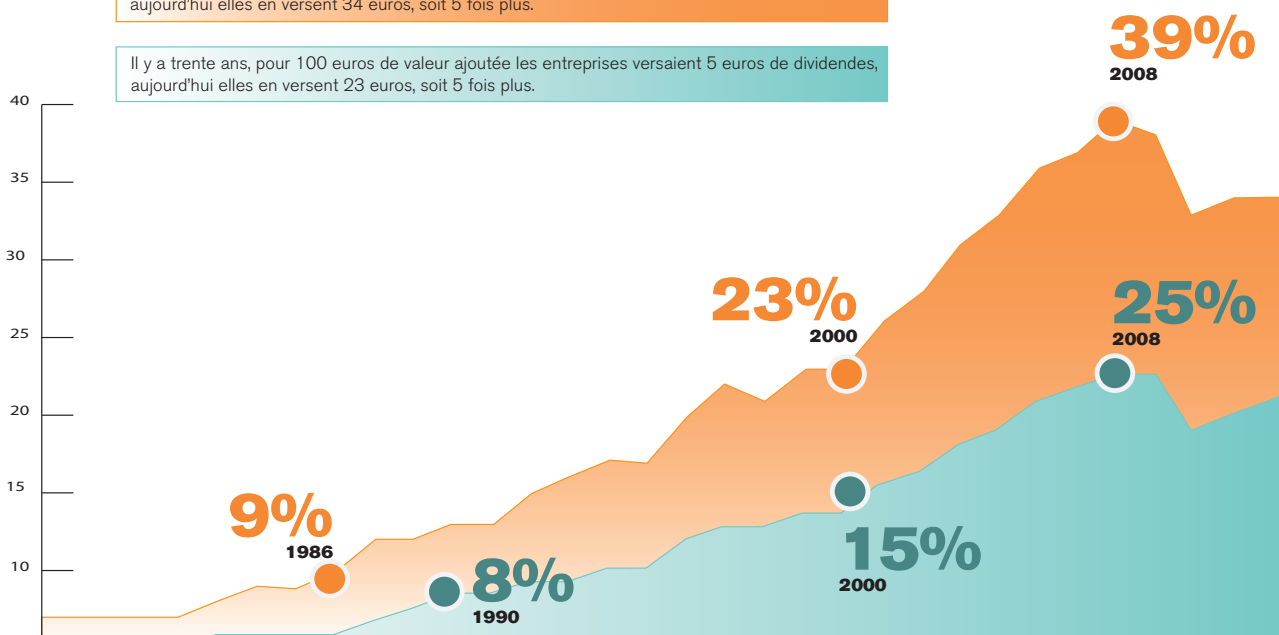
LA CGT PROPOSE

Revaloriser les salaires des femmes et les grilles de salaires des filières les plus féminisées est un impératif d'égalité et de reconnaissance du travail. C'est aussi un impératif économique. Une égalité salariale entre les femmes et les hommes à l'horizon 2023 rapporterait 5 milliards d'euros aux régimes de retraite dès 2015 et 10 milliards d'euros en 2020.

NOS SALAIRES STAGNENT LES DIVIDENDES FLAMBENT

Il y a trente ans, pour 100 euros de salaire les entreprises versaient 7 euros de dividendes, aujourd'hui elles en versent 34 euros, soit 5 fois plus.

Il y a trente ans, pour 100 euros de valeur ajoutée les entreprises versaient 5 euros de dividendes, aujourd'hui elles en versent 23 euros, soit 5 fois plus.



REVALORISER LES SALAIRES POUR RÉMUNÉRER NOS QUALIFICATIONS

Dans l'ensemble, le niveau de qualification, de diplôme est en progression, même si on constate encore que de nombreux jeunes quittent le système scolaire sans aucune qualification et qu'une partie des salariés souffre encore de situation d'illettrisme.

Mais, cette amélioration générale du niveau de qualification de la main d'œuvre ne se traduit pas par une hausse des salaires. Ainsi, les écarts de rémunération entre les CAP-BEP et les bacheliers se sont largement resserrés ces dernières années, ce qui traduit une dévalorisation salariale du niveau Bac et non une progression des niveaux CAP-BEP. Les jeunes diplômés connaissent un véritable déclassement, tandis que dans leur ensemble, les cadres et les techniciens subissent un tassement

des grilles de salaires. De plus en plus de salariés qualifiés sont rémunérés au niveau du Smic, alors que le salaire minimum est en principe réservé aux personnes sans qualification.

Pourtant, 90 % des salariés considèrent qu'avoir les moyens de bien travailler est efficace pour améliorer la situation économique des entreprises.

LA CGT PROPOSE

Il est donc urgent de reconnaître la qualification des salariés et de la rémunérer. Pour la CGT, le Smic porté à 1 700

euros bruts et un salaire minimal à l'embauche des cadres de 3 086 euros (soit le plafond de la Sécurité sociale) doivent servir de point de départ pour la construction des grilles de salaire. L'individualisation de la rémunération, l'introduction de plus en plus massive des augmentations au mérite ne garantissent aucune véritable progression de la rémunération. Tous les salariés, y compris les cadres et techniciens, doivent bénéficier d'augmentations générales au moins équivalentes à l'évolution du coût de la vie.

AUGMENTER LES SALAIRES POUR RELANCER L'ÉCONOMIE

Loin de relancer la croissance et l'emploi, la politique de baisse des salaires, de précarité, a contribué à baisser le pouvoir d'achat, la consommation et la croissance et donc à baisser la demande interne et détruire massivement des emplois.

La consommation des ménages compte pour 57 % du Produit Intérieur Brut de la France. L'évolution du PIB dépend donc largement de cette consommation. Au cours des années 2000, elle explique deux tiers de la croissance de l'activité économique en France. Donc, tout ce qui freine le pouvoir d'achat plombe la reprise de notre économie. En se refusant à donner un « coup de pouce » réel au Smic et en gelant le point d'indice des fonctionnaires depuis quatre ans, l'État, premier employeur donne un signal très clair à tous les employeurs que le temps est à la compression des salaires. Cette politique est désastreuse pour les salariés car elle nuit à leur pouvoir d'achat. Elle est un cadeau pour les grands groupes qui continuent d'engranger des bénéfices sans augmenter les salaires. Plus grave, elle ne bénéficie même pas aux entreprises en difficultés puisqu'en compressant les salaires, elle nuit à la demande et donc à l'activité de ces mêmes entreprises.



LA COMPÉTITIVITÉ ? PARLONS-EN ! LE REVERS DE LA MÉDAILLE ALLEMANDE

La compétitivité est entendue par l'Union européenne comme « la capacité d'une Nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité ». Alors que dire du modèle allemand dont on nous rebat les oreilles en matière économique et sociale ?

En compressant fortement les salaires, l'Allemagne semble avoir « gagné en compétitivité » : son excédent commercial (la différence entre ses exportations et ses importations) s'est accru vis-à-vis du reste du monde et de l'Europe en particulier. Les libéraux se plaisent à nous raconter que la

baisse des salaires a servi la « compétitivité » des entreprises allemandes.

Si l'Allemagne exporte plus qu'elle n'importe c'est en grande partie parce qu'elle a appauvri ses salariés qui consomment de ce fait moins de produits étrangers.

Loin d'accepter ces sacrifices les salariés allemands et leurs grandes centrales syndicales ont mené ces derniers mois des grèves massives pour arracher des augmentations importantes de salaires et pour obtenir la mise en place d'un salaire minimum qui n'existe pas Outre-Rhin.



LA CGT PROPOSE

Au contraire, une augmentation immédiate du Smic et un rattrapage réel du point d'indice dans la fonction publique donneraient un ballon d'oxygène immédiat. Plus important, des engagements clairs et fermes de revaloriser le Smic au-delà de l'augmentation automatique et de revaloriser les traitements des fonctionnaires ainsi que les prestations sociales seraient de nature à réenclencher une spirale vertueuse et à libérer le pouvoir d'achat des salariés.

Pour la fonction publique, la valeur du point d'indice détermine plus de 80 % de la rémunération des 5,2 millions d'agents. Depuis 2000, les choix gouvernementaux successifs ont conduit à un décrochage massif de la valeur du point par rapport à l'évolution des prix : c'est désormais à plus

de 14 % de perte de pouvoir d'achat que s'élèvent les pertes accumulées.

Depuis juillet 2010, qui a marqué le début du gel de valeur du point, ce décrochage s'est fortement accéléré. Les conséquences sont désastreuses pour les conditions de vie des personnels, mais aussi pour la consommation et donc l'activité économique. En tant que premier employeur de France, en se faisant le promoteur de l'austérité salariale, le gouvernement envoie en outre un très mauvais signal qui pénalise tout le monde du travail.

Dans l'unité la plus large possible, la CGT est déterminée à gagner l'ouverture de négociations permettant de déboucher sur un arrêt de la politique ravageuse de gel du point d'indice et obtenir une augmentation significative des salaires dans les fonctions publiques.



Déclaration liminaire C.G.T

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière

8 Novembre 2013 (extraits)



Ce Conseil Supérieur se réunit dans un climat social et économique plus que dégradé.

Dans un contexte de crise, les populations, les usagers et les patients ont besoin d'une prise en charge de qualité et d'une protection sociale de haut niveau qui garantit la réponse aux besoins.

Pour rappel, aujourd'hui, seul le service public a la responsabilité, de par ses missions, d'y répondre.

Le lien entre les choix budgétaires et la dégradation des conditions, notamment des conditions de travail, est une évidence. Par conséquent, les personnels sont en attente d'un CHS-CT Fonction Publique Hospitalière à la hauteur des ambitions affichées par le Gouvernement, pour apporter un changement notable dans leur quotidien.

Notre organisation a demandé, à maintes reprises, à nos ministres de tutelle, de donner un coup d'arrêt à toutes les restructurations et fermetures d'établissements dans le sanitaire, le social et le médico-social public et non lucratif.

Au contraire, la ministre des affaires sociales et de la santé poursuit le démantèlement (...)

(...) la liste est bien trop longue (...)

Concernant les Partenariats Public/Privé comme à l'hôpital de St Nazaire, ils profitent essentiellement aux « groupes bâtisseurs exploitants » (...). De plus le PLFSS et l'ONDAM proposés vont continuer d'appauvrir le service public au profit du secteur privé lucratif. Le gouvernement ne semble pas mesurer combien il est urgent de changer de politique et d'entendre les revendications des salariés.

En ce qui concerne l'étude des textes d'aujourd'hui, ils renforcent notre exigence d'ouvrir de réelles négociations sur l'ensemble des filières, des carrières, sur la reconnaissance des qualifications avec une réelle prise en compte de la pénibilité pour mettre un terme au tassement de toutes les grilles de salaires.

(...) La CGT réclame l'augmentation immédiate du point d'indice et l'abandon des carrières soumises aux ratios et quotas.

Pour les textes spécifiques à la filière socio-éducative, nous ne pouvons accepter de nouveau l'absence de négociations réelles pour toutes les catégories A B C, le rapport Pêcheur ne laisse pas envisager de réelles avancées.

Les personnels sont toujours dans l'attente d'une vraie

reconnaissance et pas uniquement une transposition du NES dont nous ne sommes pas signataires. (...)

Le ministère des affaires sociales et de la santé ne peut pas faire comme s'il ne connaissait pas nos propositions.

Le traitement de la filière socio-éducative sera très regardé dans le secteur privé non lucratif (CC 51 et CC 66) sauf à confirmer la réduction drastique des salariés de ce secteur, comme de son temps, la ministre a validé le démantèlement de la CC51 en agréant les recommandations patronales.

La CGT exige:

- L'ouverture urgente de négociations sur les salaires, l'emploi et les qualifications (...). Le mouvement des sages-femmes et des psychologues démontre qu'il y a de vraies attentes (...).

- L'intervention du Ministère auprès des directions d'établissement sur la mise en œuvre de l'accord non titulaire en respectant la loi.

- Que cesse le statu quo autour du dossier sur les ordres professionnels.

- Que ne perdure l'absence de prise en compte de l'égalité professionnelle (...)

- Qu'il y ait une réelle démocratie sociale. Nous espérons que dans le cadre des élections professionnelles à venir, le ministère prendra toutes les initiatives pour que les scrutins se déroulent dans les meilleures conditions. (...)

- L'arrêt immédiat de l'entrave systématique de l'application des droits syndicaux (...)

- Que cessent les procédures disciplinaires, voire judiciaires, à l'encontre des représentants des salariés dans l'exercice de leurs mandats (...).

- Le vote définitif par l'Assemblée Nationale de la loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux » adoptée par le Sénat le 28 février dernier

- Une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes (...) dans le cadre de leur mandat (...),

- de retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes.

- La reconnaissance immédiate de la représentativité des médecins sous l'égide AMUF/CGT.

Dans l'attente du changement et de la prise en compte des revendications (...)

Réforme de la catégorie C



ON EST LOIN DU COMPTE !

Ce sont 1.6 millions de fonctionnaires, tous versants confondus, qui sont concernés et se verront attribuer un à dix points d'indice, soit 4.60 à 46 euros par mois ! On est très loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat dûes au gel du point d'indice.

⊗ Après avoir affirmé que l'année 2013 serait l'année de la catégorie C, le gouvernement est passé en force avec des dispositions qui ne répondent pas aux exigences d'une situation catastrophique, notamment salariale et déroulements de carrière, et par ailleurs provoquent des distorsions avec les catégories A et B.

La CGT ne peut cautionner un dispositif qui reste marqué du sceau de l'austérité et qui, de plus, déséquilibre encore davantage les grilles indiciaires et entraîne, de fait, un tassement des grilles catégorie C et B.

⊗ Pour les trois versants de la Fonction publique, la date d'effet est fixée au 1er février 2014. Elle a été annoncée hier, lors de la séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat. Ainsi, des agents vont percevoir la GIPA pour 2013 au vu du niveau de leur traitement mensuel.

Nous réclamons l'application au 1er janvier ! Le rattrapage du pouvoir d'achat n'est toujours pas au rendez-vous

⊗ Le gouvernement a reculé de janvier à février ce faible gain indiciaire, prenant prétexte de la situation financière des collectivités locales, qu'il a lui-même organisé avec la baisse des dotations de l'Etat.

Il est à noter que les grilles applicables dans la territoriale ont recueilli un avis unanime CONTRE de l'ensemble des organisations syndicales au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale du 23 octobre.

⊗ Pour la CGT, les discussions sur l'ensemble des grilles A, B et C doivent s'engager pour une réforme globale dans le cadre d'un plan pluriannuel. La CGT est à l'offensive sur cette question et gagne de réelles avancées au bénéfice de tous.





CONGRÈS DE LA FEHAP 2013

« La CGT à la rencontre du DG de la FEHAP et de la Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie »

6 novembre 2013

Rencontre avec le DG de la FEHAP

A l'appel de la Coordination Régionale, quelques camarades sont venus accueillir les congressistes de la FEHAP à Toulouse. La lettre ouverte fédérale a été distribuée massivement (à X exemplaires) et somme toute assez bien perçue. Certaines directrices et directeurs allant jusqu'à partager l'avis de la CGT sur la recommandation patronale, s'opposant de fait à la FEHAP ! « *Mais alors... que faites-vous donc : positionnez-vous en ce sens !* » Leur avons-nous dit...

La CCNT 51 et la recommandation patronale ne sont pas à l'ordre du jour du congrès... L'AG du mois de mars permettra aux directions d'aborder cette problématique.

A notre demande, une délégation a été reçue par Yves-Jean Dupuis (DG FEHAP) et Sylvie Amzaleg (directrice des relations du travail). Plusieurs points essentiels ont été évoqués par la CGT, et des réponses claires sur les positions de la FEHAP exigées...

D'entrée, la délégation CGT réitère sa volonté que soit réinstauré un véritable dialogue social qui ne peut s'envisager qu'au sein d'une Commission Mixte Paritaire... Ce point sera mis de côté par le DG de la FEHAP jusqu'en toute fin d'entretien !

La CGT rappelle évidemment notre projet de Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau. Et appelle de ses vœux qu'elle puisse être le support d'une négociation paritaire...

■ Sur l'avenir de la CCNT 51

- La délégation CGT a rappelé sa volonté de rétablissement intégral de la CCNT 51. Elle a insisté sur la défense et l'amélioration des CCNT du secteur, en mettant en corrélation les conditions de travail des salarié-e-s (si dégradées depuis quelques temps), avec les conditions d'accueil et l'intérêt que nous portions tous à la santé et au bien-être des usagers.

La délégation CGT s'est notamment appuyée dans son argumentaire sur les arrêts de travail de plus en plus nombreux, conséquences d'une souffrance au travail prégnante et d'une perte de sens au travail que renforcent les nouveaux modes de « management » autoritaires. Le DG de la FEHAP répond que l'objectif de la révision était de « *dégager des marges pour maintenir l'emploi* » !!! Après avoir souligné la « responsabilité » de la CGT dans

la mise en oeuvre de la recommandation patronale moins favorable que les premières propositions, nous accusant d'intransigeance coupable ; le DG de la FEHAP indique que hormis les « 15 points », 98% de la CCNT pouvait être restaurés... D'ailleurs, ils travaillent à cette restauration avec d'autres OS...

Le comble ? Il nous dit que les directions d'établissement ont eu le choix de l'application ou pas de la recommandation patronale à condition qu'ils arrivent à dégager des marges de manoeuvre nécessaires !!! Et que « c'est toujours mieux que le droit du travail »...

■ Sur l'évolution du point

- Ou plutôt sa stagnation depuis 2010... la délégation CGT interroge la FEHAP, invoquant la perte du pouvoir d'achat et les salaires en deçà du SMIC. Qui plus est, depuis 2010 les salarié-e-s ont vu leur salaire baisser... La délégation CGT pointe également les inégalités de traitement entre les salarié-e-s qui existent depuis la mise en place de la recommandation patronale.

- Le DG de la FEHAP explique qu'avec une augmentation de 0,5 pts « se seront des emplois qui seront sacrifiés » !!! Il rétorque aussi que des augmentations de salaires se font sur le GVT !!! Mais de qui se moque-t-on ?

■ Sur la Commission Mixte Paritaire

- En fin d'entretien, la délégation CGT insiste sur le dialogue social dans le paritarisme au sein d'une Commission Mixte Paritaire. La CGT revendique la réinstauration de ce dialogue social et veut savoir comment se positionne la FEHAP par rapport à cette proposition.

- La réponse fut brève et claire : la FEHAP n'y est pas favorable ! Le DG de la FEHAP estime que la CMP de l'année dernière n'a pas été profitable et que le « médiateur désigné n'a pas forcément facilité les choses » !!!

7 novembre 2013

Rencontre avec la conseillère technique de Delaunay

Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie se rendait aujourd'hui au congrès de la FEHAP... l'occasion pour la CGT de demander une audience.

Une délégation a été reçue à la Préfecture par la conseillère technique. .../...



.../...

La délégation CGT a commencé par l'informer de la rencontre avec le DG de la FEHAP la veille et lui a remis le tract et la lettre ouverte fédérale.

Comme la veille, la CGT a abordé les deux points essentiels que sont le rétablissement de la CCNT 51 et l'ouverture de négociation d'une Convention Unique et Etendue de haut niveau et la Commission Mixte Paritaire, avec le même argumentaire que la veille !

■ Sur la Commission Mixte Paritaire

- La délégation CGT insiste sur le dialogue social dans le paritarisme au sein d'une CMP. La CGT demande au Ministère d'intervenir auprès de la FEHAP de manière à ce que cette commission se remette en place.

- Après nous avoir indiqué que le suivi des Conventions Collectives était de la responsabilité du Cabinet de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, la conseillère technique nous dit que « **Touraine souhaite que tout le monde soit autour de la table** », reste à trouver les bons moyens et à poser un calendrier ! Elle nous dit également que « **Mme Delaunay doit intervenir en ce sens au sein du congrès de la FEHAP** » !

■ Sur les problématiques des Personnes Âgées

- La Délégation CGT est également intervenue sur les problématiques, au sens large, rencontrées dans nos établissements : souffrance au travail, condition de travail de plus en plus dégradées induisant des conséquences sur la qualité de la prise en charge, salaire, les problématiques des conventions tripartites, etc.

- La conseillère technique nous indique qu'une concertation est lancée avec les Conseils Généraux, les partenaires sociaux et les acteurs du secteur... Le projet de loi « Perte d'Autonomie » sera soumis dans les semaines à venir et traite notamment des conditions de travail, de la qualité de la prise en charge, du financement.

- La CGT rappelle ses revendications d'une prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre d'un grand service public, avec un financement Sécurité Sociale, seule garantie d'une égalité de traitement entre les personnes sur tout le territoire.

- Elle nous informe qu'un « plan métiers de l'autonomie » sera également soumis à concertation (en lien avec les cabinets de Carlotti, Sapin et Vallaud-Belkacem). La priorité y sera axée vers le domicile ! Sur ce point, la CGT a mis en garde la représentante du Ministère concernant ce « marché » souvent porté par des entreprises privées – parfois même du secteur du commerce – qui fait souvent fi du code du travail, induisant des conditions de travail désastreuses.

Une démarche interministérielle est en cours, avec un groupe de travail qui planche sur l'identification de sujets pour un dialogue social ciblé, comme sur la problématique de la pénibilité...

Toulouse, le 8 novembre 2013